



DEMANDE DE LOGEMENT

Pour le département d'Ille-et-Vilaine hors Rennes Métropole

Les bailleurs sociaux d'Ille-et-Vilaine ont mis en œuvre un dispositif de gestion de la demande destiné à vous faciliter l'accès au logement H.L.M.

Désormais, vous pouvez adresser, déposer, mettre à jour ou renouveler **votre demande auprès d'un seul de ces partenaires***.

Sans que vous ayez à intervenir de nouveau, **votre demande sera connue par tous les bailleurs sociaux du département hors Rennes Métropole.**

Si vous souhaitez également un logement sur Rennes Métropole, il conviendra de déposer une demande auprès du service habitat social de Rennes ou auprès de la mairie concernée. Cependant vous bénéficierez du même numéro unique d'enregistrement.

* Adresses et téléphones en dernière page

Enregistrement de la demande

- Votre demande doit être retournée **correctement remplie et signée.**
- Vous devez obligatoirement **joindre** la copie des **deux derniers avis d'imposition** ou de non-imposition sur le revenu pour toutes personnes vivant dans le foyer ainsi qu'une pièce d'identité ou livret de famille et la copie de la **carte de séjour** pour les demandeurs et conjoints de nationalité étrangère.
- L'enregistrement de votre demande est pris en compte par tous les bailleurs sociaux d'Ille-et-Vilaine **hors Rennes Métropole : un seul dépôt suffit.**
- Vous recevrez par retour une **attestation d'enregistrement** valable pour tous les bailleurs sociaux du département.
- Votre demande a une durée de validité de **12 mois** et doit être renouvelée chaque année.

"Un dispositif pour généraliser votre demande de logement locatif social, à tous les organismes du département."

Le renseignement de sept informations (nom, prénom, date de naissance, adresse, nombre de personnes à loger, localisation géographique souhaitée et indication si locataire H.L.M.) permet **l'obtention d'un numéro départemental unique.**

Ce numéro garantit votre inscription en tant que demandeur de logement locatif social (décret du 7/11/2000). **Cependant, il est insuffisant pour prétendre à l'attribution d'un logement en Ille-et-Vilaine. Si vous souhaitez que les bailleurs sociaux puissent étudier votre dossier, vous devez remplir la totalité de l'imprimé et joindre vos deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, la copie de la carte de séjour (demandeur ou conjoint de nationalité étrangère) et la copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille.**

Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à l'article 43 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder à tout moment aux informations vous concernant auprès de l'organisme que vous avez contacté, afin d'en faire modifier le contenu si votre situation venait à changer.

Les destinataires de ces informations seront les bailleurs sociaux chargés de l'attribution des logements, les pouvoirs publics et les collectivités associés à la démarche. En cas de litige et seulement dans ce cas, vous pouvez contacter le C.R.E.H.A. Ouest, 8 avenue des Thébaudières, 44 800 Saint-Herblain.

**AIGULLON**

Agence Poterie
171 rue de Vern - BP 50147
35201 Rennes cedex 2
Tél. 02 99 26 44 44

Agence Villejean
55 cours Kennedy
35000 Rennes
Tél. 02 99 54 70 90

Agence de St Malo
1 avenue des Comptoirs
35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 21 31 50

**ARCHIPEL HABITAT**

Agence Pays de Rennes
1 rue Jean Coquelin
35200 Rennes
Tél. 02 99 22 26 00

**EMERAUDE HABITATION**

12 avenue Jean Jaurès - BP 63
35406 Saint-Malo cedex
Tél. 02 99 20 00 30

**ESPACIL HABITAT**

Agence Maurepas
7 rue Poullart des Places
35700 Rennes
Tél. 02 23 20 02 20

Agence Le Biosne
4 avenue d'Noël
35200 Rennes
Tél. 02 99 50 77 68

Agence Villejean
24 rue du Bourtrionnais
35000 Rennes
Tél. 02 99 59 82 57

**FOUGÈRES HABITAT**

21 rue de la Caserne
BP 90462
35304 Fougères cedex
Tél. 02 99 17 20 40

**SA LES FOYERS**

1 rue du Hoop - CS 50614
35706 Rennes cedex 7
Tél. 02 99 84 55 55

**HABITAT 35**

Agence La Touche
41 bd de Verdun - CS 61121
35011 Rennes cedex
Tél. 02 23 48 20 03

Agence Clémenceau
53 bd Clémenceau - CS 70817
35208 Rennes cedex
Tél. 02 99 86 74 30

Agence Villebois-Mareuil
61 bd Villebois-Mareuil
CS 54426
35094 Rennes cedex
Tél. 02 23 35 14 00

Agence de Redon
rue de Bellevue
BP 70508
35606 Redon cedex
Tél. 02 99 71 05 50

Agence de Vitry
21 av. Le Condeur de Traissan
BP 80521
35505 Vitry cedex
Tél. 02 99 75 11 80

**S.A. D'H. L.A. LA RANCE**

11 bd des Talards - BP 1
35401 Saint-Malo cedex
Tél. 02 99 40 02 20



SIMPLIFIEZ
votre demande de logement
locatif social



"Un dispositif pour généraliser
votre demande de logement locatif social,
à tous les organismes du département."



"Un dispositif pour généraliser
votre demande de logement locatif social,
à tous les organismes du département."